

# Sainte-Anastasie sur Issole



Commémoration du 11 novembre 1918

## BULLETIN MUNICIPAL

NOVEMBRE 2014  
N°285

### LE MOT DU MAIRE

Adopté le 12 novembre par le Conseil Municipal, le Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Anastasie est aujourd'hui exécutoire.

Ce long dossier, en route depuis 2009, a parcouru un chemin pavé d'informations, de consultations et de négociations, il a été finalisé par une enquête publique conduite par un commissaire enquêteur indépendant, choisi par le Tribunal Administratif. Durant cette enquête, 26 personnes(1) ont exprimé de dernières observations, de dernières propositions et de dernières critiques.

Il va de soi que cette entrée en vigueur va entraîner quelques laborieux efforts de lecture, de relecture, d'explications de complexités, de revirements administratifs et d'autres commentaires, mais là n'est pas l'essentiel. En effet son intérêt est ailleurs :

- Il met fin à des techniques traditionnelles de ventes ou d'acquisitions qui par leurs simplicités apparentes soulevaient souvent *a posteriori* de nombreuses déconvenues.
- On « vendait » ou on « achetait » par exemple 1 500 m<sup>2</sup>. Quant aux droits à bâtir, ils n'étaient soumis qu'à des règles imprécises, fluctuantes ou inapplicables, sans recours possible.

Aujourd'hui, le PLU modifie ces usages, il impose la définition précise de ce que l'on veut réellement construire. Ainsi il décline un véritable « projet ». Les acquéreurs peuvent donc, avant même la transaction, obtenir d'un professionnel de l'urbanisme(2) de solides garanties assorties de droits, mais aussi de devoirs.

Sur un autre plan plus général, l'examen de ce document permet à la collectivité de suivre ou de définir en fonction de ses besoins, une meilleure régulation démographique compte tenu d'autres réalités telles par exemple de l'économie ambiante. Pour ce faire, des réserves foncières qualifiées dans ce document de AU peuvent être ou non ouvertes à l'urbanisation le moment venu, selon une procédure concertée. Cette flexibilité peut permettre de préciser l'objet et la justification de l'ouverture nécessaire par exemple pour une pharmacie, une création de classes ou le développement d'une activité économique. Actuellement aucune de ces zones notamment, celles du Gaou de Vie et des Côtes de Masséou, ne peut être ouverte librement à l'urbanisation sans que les conditions soient réalisées et financées par les investisseurs privés concernés, y compris naturellement les charges afférentes aux réseaux.

En conclusion, ce **Plan Local d'Urbanisme** est conçu pour un temps ; comme d'autres il n'est pas éternel, mais sa longévité peut être estimée à environ une dizaine d'années. Demain, plus tard, les élus d'aujourd'hui ou de demain devront s'appuyer à nouveau sur une volonté partagée pour en modifier substantiellement les objectifs.

(1). Ce chiffre est à rapprocher à ceux recueillis dans d'autres communes de même importance où ils oscillent généralement entre 300 et 400.

(2). Agence, architecte, notaire ....

Jean-Pierre MORIN



E-mail : [s.anastasio@wanadoo.fr](mailto:s.anastasio@wanadoo.fr) site : [www.ste-anastasio.fr](http://www.ste-anastasio.fr)

## Compte rendu du conseil municipal en date du 12 novembre 2014

### Délibération n° 2014/47 : Budget Communal : décision modificative n°2

#### Investissement :

##### *Opération 59 : Réfection intérieure de la mairie*

2135 Installations générales + 20 000 €

##### *Opération 51 : Travaux d'aménagement salle polyvalente*

2135 Installations générales - 20 000 €

#### Fonctionnement :

6122 Crédit bail mobilier + 2 000 €

6135 Locations mobilières + 3 000 €

6184 Versements à des organ. form. + 2 000 €

6238 Impressions et reliures + 1 000 €

62381 Impressions et reliures + 1 000 €

6256 Missions + 500 €

64161 Emplois jeunes + 20 000 €

7391178 Autres restitution

degrvt cont. + 2 880 €

6535 Formation élus + 400 €

6553 Service d'incendie + 200 €

022 Dépenses imprévues - 32 980 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### Délibérations n° 48 et 49 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et Attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité M. le Maire à créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet pour permettre l'avancement de grade d'un agent en place et d'y octroyer l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents des collectivités territoriales correspondante.

### Délibération n°2014/50 : Indemnité de conseil attribuée au Comptable du Trésor

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an au receveur de la Commune de Ste-Anastasia.

### Délibération n°2014/51 : Convention cadre avec le C.N.F.P.T.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser à l'unanimité M. le Maire à signer la convention cadre avec le C.N.F.P.T. pour permettre le financement des actions de formation de personnel qui ne soit pas couvert par la cotisation.

### Délibération n°2014/52 : Commission Communale des Impôts directs

La liste des membres proposés par la commission aux services fiscaux sera affichée en mairie.

### Délibération n°2014/53 : Refus de transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Val d'Issole

La loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme Renové (ALUR) transfère dans un délai de 3 ans, à compter du 26 mars 2014, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à l'Intercommunalité, c'est-à-dire pour la commune de Ste-Anastasia/Issole, à la Communauté de Communes du Val d'Issole (C.C.V.I.) sauf si au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant ce délai de 3 ans ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

> **CONSERVE** la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme ;

> **REFUSE** le transfert à la Communauté de Communes du Val d'Issole ;

> **INFORME** la Communauté de Communes du Val d'Issole de sa prise de position.

Adopté à l'unanimité.

## PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS

### Réalisés en 2014

- Panneau informatique Mairie
- Acquisitions foncières
- Poteaux incendie
- Réfection 2 cours de tennis
- Toiture hall d'accueil salle polyvalente
- Décoration Façades Mairie
- 2ème étage Ancienne Mairie
- Parcours santé
- Jeux École Maternelle
- Sol Mairie (1er et 2ème étage)

### Prévisions de réalisation en 2015

- Réfection 1er étage Ancienne Mairie
- Skate Park
- Vidéo protection
- Étanchéité toiture Cave Coopérative
- Étanchéité toiture École Maternelle
- Eclairage public (des Ferrages à la Salle A. Garnier)
- Trottoir entrée village (de la rue des Vendanges à la Cave Coopérative)
- Schéma d'Alimentation en Eau Potable
- Rue Alphonse Daudet (si jugement)

### **Délibération n°2014/45 : Approbation du P.L.U.**

Monsieur le Maire rappelle les principales étapes de l'élaboration du PLU :

- 28/08/2009 : délibération permettant le lancement du PLU
- 17/06/2011 : première réunion publique
- 22/06/2012 : Seconde réunion publique
- 29/10/2013 : délibération du Conseil Municipal qui arrête le projet suite aux concertations publiques
- Transmission du projet aux Personnes Publiques Associées pour avis
- 09/05/2014 : aucun avis des P.P.A. n'ayant remis en cause le projet, une note de synthèse est transmise au Préfet pour examen
- Par arrêté du 11 juin 2014 le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 30 juin au 30 juillet 2014. Cet arrêté précisait les jours et heures de permanences du Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif
- 22/08/2014 : réception du rapport du Commissaire Enquêteur avec avis et recommandations.

#### Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur :

Le 22 août 2014, le Commissaire Enquêteur a adressé son rapport, ses conclusions et son avis à la commune. Il a rendu un avis favorable au PLU avec les recommandations suivantes :

« - transcrire les observations des organismes associés dans les documents du PLU, notamment les documents graphiques

- faire de même pour les demandes du public acceptées

- supprimer les articles du règlement faisant référence au coefficient d'occupation des sols et à des superficies minimales de terrains à construire » (prise en compte des évolutions législatives de la loi ALUR de mars 2014)

Par ailleurs, et toujours dans son avis, le Commissaire Enquêteur a précisé qu'il serait souhaitable :

« - que les limites des zones suivent les limites cadastrales pour éviter toute confusion. Si la limite de zone doit absolument couper une parcelle, elle doit, dans la mesure du possible, s'appuyer sur des points remarquables tels que les sommets de parcelle.

- que la rédaction des articles 10 du règlement de chaque zone et des articles 7 des zones UA, UB, UC, UD, A, N soit revue pour être accessible à tous. »

Au regard de l'avis du Commissaire Enquêteur, la commune a décidé :

- de suivre les recommandations du Commissaire Enquêteur
- de suivre le second souhait du Commissaire Enquêteur (modifications réglementaires) et non son premier car ce dernier s'avère techniquement et juridiquement impossible à satisfaire, une redéfinition du zonage non motivée par une requête précise ne pouvant être effectuée.

Le PLU est adopté à la majorité - Pour : 16 (seize) - Contre : 3 (trois)

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention au titre des annonces légales dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU approuvé est tenu à disposition du public en mairie.

---

### **Délibération n°2014/46 : Approbation du Schéma Directeur d'Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le SDA a été élaboré concomitamment au PLU et repose sur des études préalables.

Son but est d'identifier les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement individuel.

Le SDA a fait l'objet d'une enquête conjointe avec le PLU.

Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable le 22 août, sans réserve ni recommandation, il en précise qu'il est important que la commune œuvre afin de supprimer les entrées d'eau parasite dans le réseau d'assainissement.

M. le Maire précise qu'une seule modification est intégrée dans le projet du SDA afin de prendre en considération l'avis formulé par la Communauté de Communes du Val d'Issole sur le projet du PLU arrêté.

Le Conseil Municipal suite à ses explications décide d'approuver le SDA à la majorité.

Pour : 16 (seize)

Contre : 3 (trois)



## Le Plan Local d'Urbanisme

Le 12/11/2014 le PLU a été approuvé lors de la délibération du conseil municipal, après 5 années au cours desquelles se sont succédés délibérations, réunions publiques, avis des personnes publiques associées, consultations des services de l'État, réception du public par le commissaire enquêteur, suivie de son rapport avec avis et recommandations.

En mars 2014, la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et en Urbanisme Rénové) vient quelque peu modifier la réglementation du PLU par la disparition des règles de superficie minimum et du coefficient d'occupation du sol (COS) qui devient "l'emprise au sol".

L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction. Ne rentrent en compte que les constructions générant une imperméabilisation, c'est-à-dire couvertes.

### I. Les enjeux et objectifs du PLU pour Ste-Anastasiac :

Il a été initié en tenant compte des lignes directrices imposées par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, loi du 13/12/2000), le Grenelle de l'environnement du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), de la loi ALUR et de

- La maîtrise démographique compatible avec nos structures et nos moyens publics
- Le non étalement urbain
- La densification des zones urbanisées
- La préservation absolue des terres agricoles
- La préservation absolue des espaces naturels
- L'interdiction de construire dans les zones à risques (inondation)

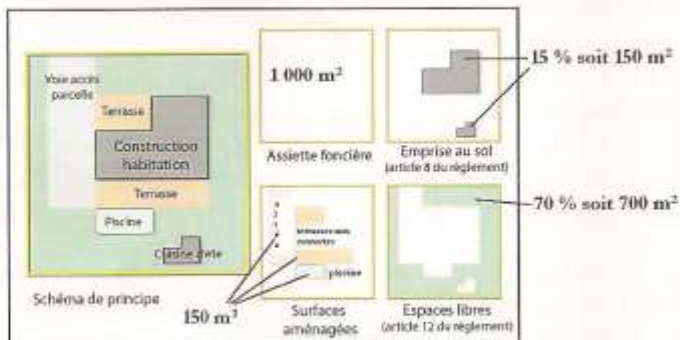
### II. Les principales nouvelles caractéristiques du règlement :

Dispositions applicables aux zones urbaines U



- **UA :** Zone correspondant au cœur du village  
Emprise au sol 100 %  
Hauteur absolue : 9 m de hauteur frontale
- **UB, UBa, UBb :** Quartier d'habitat pavillonnaire de densité moyenne  
Emprise au sol pour UB, UBa 50 % de la superficie du terrain,  
30 % pour UBb  
Hauteur absolue : 3,5 m pour UBa à l'égout des couvertures  
7 m pour UBb à l'égout des couvertures  
Espaces libres \* : 40 % pour UB et UBa  
60 % pour UBb
- **UC :** Zone artisanale, commerciale  
Emprise au sol 50 % de la superficie du terrain  
Hauteur absolue : 7 m à l'égout des couvertures
- **UD :** Zone hébergement de plein air  
Emprise au sol 10 % de la superficie du terrain  
Hauteur absolue : 7 m à l'égout des couvertures  
Espaces libres \* : 20 %
- **UE :** Zone pavillonnaire  
Emprise au sol 15 % de la superficie du terrain  
Hauteur absolue : 4 m à l'égout des couvertures, de l'emprise au sol  
Une hauteur de 7 m est autorisée sur 30 %  
Espaces libres \* : 70 %
- **1 AU et 2 AU :** Développement urbain futur

### III. Exemple de réalisation possible en zone UE sur une parcelle de 1000 m<sup>2</sup>



\*Espaces libres : parties de terrain libre de toute construction ou de tout aménagement (voie d'accès, terrasse, piscine, etc...)

Avant tout projet de construction ou d'agrandissement prenez contact avec les services de l'urbanisme de notre mairie.

**Marcel LEPAGE,**  
1er Adjoint, délégué à l'Urbanisme

# LA VIE AU VILLAGE

Madame Dominique PALLO « Mikine » vient de nous quitter ; elle avait 87 ans.

Arrivée à 5 ans de son Italie natale elle était devenue une figure forte de son village. Nous connaissions tous cette femme attachante, cette personnalité qui, quand il le fallait, parlait sans détours sans pour autant manquer de mesure.

Plus que des faits, elle savait avant tout exprimer la vie de son village, de son passé, de son évolution et de son devenir.

Mikine avait l'intelligence des autres et ses amitiés étaient durables et sincères.

Nous venons de perdre une de nos personnalités locales, qui comme nous le savons, en Provence, n'est pas un terme très habituel ni même reconnu.

Adieu Mikine, adieu chère amie, vous étiez l'un des derniers regards d'une génération qui a vécu avant nous une dure histoire sans perdre un indéfectible sourire et un espoir lucide en l'avenir. Elle était un vrai relai vers les nouvelles générations.



**Jean-Pierre MORIN, Maire,**  
**le Conseil Municipal de Sainte-Anastasia sur Issole,**

seraient honorés de votre présence  
à la célébration de la Journée Nationale d'Hommage aux  
"Morts pour la France" au cours de la Guerre d'Algérie et  
des Combats du Maroc et de la Tunisie

qui se déroulera le **vendredi 5 décembre** à 11h00  
**Rassemblement au Cimetière**

## RAPPEL

**REPAS DE NOEL**  
pour nos anciens

**Mardi 16 décembre 2014**  
à partir de 11h30  
à la Salle polyvalente

Inscriptions obligatoires au repas avant  
le 30 novembre dernier délai.



**Samedi 6 Décembre**

**Réfectoire des écoles**

**Fête de Noël de l'APESA**



De 16h à 19h : Entrée gratuite

Majorettes, spectacle, goûter, vin chaud

Remise des lettres au Père Noël!!

Restauration sur place.

Renseignements : 06.31.94.03.01 ou parentsdetasie@gmail.com



Mairie de Ste-Anastasia stade

## EXPOSITION

Salle Garnier

**Du 12 au 21 décembre**

de 10 h à 16 h

VERNISSAGE : Vend. 12 Décembre - 18 h

Dominique  
MASSUE



Lucienne  
WEILL

# C U L T U R E

*Mime et Tysame*

STE  
ANASTASIE  
s/Issole

Spectacle tout public

SAMEDI  
20  
DECEMBRE  
à 15h  
Entrée libre

Salle  
polyvalente

# LA VIE ASSOCIATIVE

## CLUB DES CIGALES



### 1er SALON DES ARTISANS CREATEURS de STE-ANASTASIE

Les créateurs de Ste-Anastasia vous attendent les 6 et 7 décembre de 9h30 à 17h30 - salle Albert Garnier - afin de vous présenter leurs « œuvres » qui vont du travail sur tous tissus aux réalisations sur cuir, sur bois, sur toile .... De belles surprises qui sauront attirer votre regard et vous suggérer des cadeaux pour Noël.

### SAINT-HUBERT INTERCOMMUNALE cette année à Néoules ...



Dame Météo ne s'était pas trompée...  
«Un temps à ne pas mettre un chien dehors»



L'Homme a donc été très raisonnable avec ses compagnons de chasse, chiens et chevaux : IL a réduit la manifestation pour préserver la santé de tous.

Le bruit "courre" que... le repas, des uns et des autres, n'a cependant connu aucune variante et qu'il était à la hauteur de la fête : que du bonheur !!!

Dans la perspective de la création d'une association pour « la sauvegarde, la conservation de la mémoire et du patrimoine » de Ste-Anastasia, il est proposé une réunion d'information le **mercredi 4 février 2015** à 17h30 dans la salle du conseil de l'ancienne mairie.



## Le Club des Cigales

Organise

A la salle GARNIER

Les 6 et 7 décembre 2014

De 9h30 à 17h30

### Le 1<sup>er</sup> Salon des Artisans Créateurs

Atelier Nid d'abeille  
Cécile BORDAGE

Bijoux et mobiliers  
Lucie TAMM

Boutique de Franchises  
Françoise LUTTE

D2B cuir  
Denise LAUREN

DS Créations  
Sylvie D'ARNAUD

Livres pour enfants  
Magalie PONS

Avec la participation des peintres de

Arts'Tasie

Cigales

Et de

Monsieur PICAULT

\* Le succès encourageant des «PUCES DES COUTURIERES» le 26 octobre (plus d'une centaine de visiteurs - car il y a eu des messieurs) nous encourage pour « renouveler » cette opération au printemps prochain.

\* A noter dès à présent :

Une révision du code de la route est prévue pour février.

*La Présidente, Rose-Marie CHRIST*



Le Football Club de Ste-Anastasia sur Issole a le plaisir de vous inviter à son traditionnel loto, le Dimanche 7 décembre 2014, à 14h à la salle polyvalente de Ste-Anastasia. Nous vous attendons nombreux pour partager avec vous un moment de convivialité ponctué de lots alléchants, scintillants et d'actualités qui raviront grands et petits en ce début de mois de fête. A bientôt.

L'équipe du Football Club de Ste-Anastasia sur Issole

## Clean & Beauty

Pose d'ongles gel UV  
Frottis manucure  
Soins des mains  
Soins des pieds

108 chemin du Jas  
63136 Ste-anastasia sur issole  
Tél : 0882798938  
clean.beauty@hotmail.com



Les fêtes approchent  
soyez sublime jusqu'au  
bout des ongles.  
Des offres cadeaux vous  
attendent !  
Pensez Clean  
& Beauty



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

### Vendredi 5 décembre :

Commémoration Guerre d'Algérie à 11h au cimetière

### Samedi 6 décembre :

- APESA Fête de Noël à 16h restaurant scolaire

- A.G. ASPAT à 18h salle polyvalente

### Samedi 6 et dimanche 7 décembre :

Salon des Artisans par le Club des Cigales

salle Albert Garnier de 9h30 à 17h30

**Dimanche 7 décembre :** Loto Foot à 14h salle polyvalente

### Vendredi 12 décembre :

Vernissage exposition de peinture MASSUE-WEILL à 18h

salle Albert Garnier Exposition du 12 au 21/12 de 10h à 16h

**Dimanche 14 décembre :** Concert de Noël Chorale à 17h

Eglise

### Mardi 16 décembre :

Repas des Anciens à 11h30 salle polyvalente

### Samedi 20 décembre :

Concert Mime et Tysme à 15h salle polyvalente

## Les poètes de Ste-Anastasié

### Beauté matinale

Toutes les feuilles en leurs replis  
Avaient gardé l'eau de la pluie  
Et ce matin en les voyant  
J'ai bien cru voir des diamants  
Qui scintillaient et clignotaient  
Tandis que le soleil montait.

Jeannette Carrière  
23 avril 2014

04 94 72 22 85

**sarl syco**

Préparations / Conseils & suivi de chantiers  
Commande de travaux immobiliers particuliers et/ou professionnels

Multi-travaux intérieur & extérieur

Plomberie  
Pâtes et carreaux  
Menuiserie (poutres, portes)  
Perron, escaliers  
Et...

Mécanique

Essuie-vitreuse  
Pompe à huile  
Pneus / vente VO  
Et...

Finella Sibier  
06 16 45 42 06  
sarl.syco@gmail.com

100 Chemin de Tilly 33007 Ste-Anastasié (Gironde)

## Petites annonces

### AVENDRE

\* - canapé cuir 2 places + fauteuil vert anglais « RELAX »

Prix canapé : 150 € - Fauteuil : 100 €

- Frigidaire « TOP » 130 litres NEUF 50 €

- Congélateur à 7 tiroirs + fraiseur - Bon

état - 220 litres environ - Prix : 130 €

Tél. : 06.17.30.93.95 ou 06.48.41.54.48

- Frigidaire mobile NEUF

Fonctionne : 12 Volts/220 Volts

Prix : 40 € à débattre

\* nouvelle twingo vivastelli année 2014 - 20 kms prix catalogue 13050 €

vendue 11 265 €

hors carte grise

nous joindre

au 04.94.72.22.85

\* nouvelle twingo pack city + pack modularite (rouge)

prix catalogue 14 095 €

vendue 11 841 €

hors carte grise

nous joindre

au 04.94.72.22.85

### SERVICE

Maman d'une petite fille, habitant à Ste-Anastasié, avec expérience, propose ses services (garde d'enfant et heure de ménage) semaine et week-end.

Tel : 06.37.68.75.36

## Le carnet de Sainte-Anastasié

**Décès :** Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Dominique PALLO survenu le 12 novembre 2014. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

## EVE COIFFURE ... ça bouge !!!

Pour toujours mieux vous servir et répondre à votre demande ...



**CYNTHIA**  
vous ouvre sa porte le LUNDI  
et  
tous les jours entre 12h et 13h30  
sur RDV  
Tel : 04.94.72.29.45

## et pour les Fêtes !!!

du 1er au 31 décembre

CYNTHIA VOUS OFFRE

MAQUILLAGE  
et  
EPILATION DU  
VISAGE

pour toute prestation  
de 18 euros

&

20 % de remise sur les  
bijoux fantaisie

